



1. Organisation

Autostal Hemicuda asbl, membre de la Fédération Flamande (VAS asbl), membre du PAK Flandre Occidental asbl et membre de la Fédération Belge des Véhicules Anciens asbl (FBVA), organise le samedi 6 février 2016 un Rallye Historic Regularity, le "Ronde door Vlaanderen 2016". L'épreuve compte pour le championnat provincial du PAK West-Vlaanderen 2016.

Organisateur

Autostal Hemicuda asbl
p/a Dronckaertstraat 586
B-8930 Lauwe

Président: Jan Verschaeve
Vice-président: Marc Vandemoortele
Secrétaire: Guy Desmet
Membres: Geert Delplancke - Hugo De Moor - Glenn Deschuijmere - Karel Destorme - Joan De Volder - Gunther Dewispelaere - Philippe Ghistelinck - Marc Maesen - Frederik Vancraeynest - Bjorn Verschaeve - Steve Verschaeve - Gino Viaene.

Secretariat Ronde door Vlaanderen

Autostal Hemicuda asbl
p/a Dronckaertstraat 586 - B-8930 Lauwe - Belgique.
www.hemicuda.be - info@hemicuda.be

Verantwoordelijken van de organisatie

Directeur de course:	Jan Verschaeve	Lic. 2016/035
Directeur de course adjoint:	Hugo De Moor	Lic. 2016/160
Relation concurrents:	Guy Desmet	Lic. 2016/034
Responsable résultats:	Karel Destorme	

College des Commissaires Sportif

Président du College	Nick Vanoverschelde	Lic. 140
Commissaire Sportif	Filip Dewulf	Lic. 139

Commissaires Technique

Commissaire Technique	Geert Opsomer	Lic. 212
Commissaire Technique	Kevin Opsomer	Lic. 220

2. Timing

21-12-2015		Parution du Règlement Particulier
21-12-2015	20:00	Date de début des engagements via www.hemicuda.be Maximum 50 équipes autorisé
23-01-2016	20:00	Annoncements des passages pour le public (www.hemicuda.be) Clôture des inscriptions
25-01-2016	20:00	Attribution des numéros Affichage de la liste des engagés
6-02-2016	08:15	Affichage du timing pour la contrôle administrative et contrôle technique Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif <i>Hotel-Restaurant De Peracker - Caseelstraat 45 - 8790 Waregem - België</i>
	08:30	Ouverture du contrôle technique Installation des transpondeurs (voir article 21) <i>Hotel-Restaurant De Peracker - Caseelstraat 45 - 8790 Waregem - België</i>
	08:45	Possibilité à vérifier le tripmaster
	09:30	Départ voiture nr. 1 <i>Hotel-Restaurant De Peracker - Caseelstraat 45 - 8790 Waregem - België</i>
	22:20	Arrivé voiture nr 1 <i>Hotel-Restaurant De Peracker - Caseelstraat 45 - 8790 Waregem - België</i>
	23:30	Proclamation des résultats

3. Description de l'organisation

Le "Ronde door Vlaanderen" est une rallye marathon régularité sur la voie publique, avec un parcours secret. Le parcours a une longueur de 500 kilomètres à approximatif, La moyenne ne sera jamais plus haute que 49,99 km/u.

4. Equipes autorisé

- Le nombre autorisé de véhicules participants est fixé à 50 voitures.
- Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, une liste de réserve sera établis.
- Les véhicules sont divisés en catégories selon leur date d'inscription:

Catégorie 1 - Old Timer	Voitures inscrit avant 31-12-1985
Catégorie 2 – Young Timer	1-1-1986 jusqu'au 31-12-2000
Catégorie 3 - Toer Timer	interdit

5. Voitures admis

- Tous les véhicules doivent être conforme aux lois en vigueur dans leur pays d'immatriculation, ainsi que les exigences techniques de ce règlement.

Plaques d'immatriculation des véhicules belge

- Les plaques "essai" sont interdit

Systèmes de mesurages

- Tous les types de dispositifs utilisés pour mesurer les distances et les moyennes ou afficher sont admis.
- L'utilisation de de cartes sous forme digitale (GPS, iPad,...) sont interdit.

6. Equipages

- L'équipage se compose pendant l'épreuve du jeu de deux personnes.
- L'équipage au complet doit être pendant toute la durée de l'épreuve à bord du véhicule, sauf lorsque le véhicule est à l'arrêt, lors d'une contrôle, pendant une urgence ou au commandement d'un membre de l'organisation. L'équipage doit respecter pendant toute la durée de la course aux législation de la code de la route.

7. Participation dans les frais

Toute personne qui souhaite participer peut s'enregistrer numériquement à partir du 21 décembre 2015 (20:00 heures) www.hemicuda.be.

La participation dans les frais est 150,- EUR par équipe. Cela inclut la participation, le roadbook, l'assurance, les plaques de rallye, l'utilisation du transpondeur, un sandwich et le dîner pour pilote et navigateur.

- L'assurance inclut l'assurance de responsabilité civile obligatoire pour le véhicule et ses passagers pendant l'épreuve, ainsi que juridique. S'il vous plaît noter que les dommages entre les participants, et leur propre dommages ne sont pas assurés.
- Pilote et le navigateur doivent être en possession d'une licence VAS of ASAF 2016. On peut prendre une licence de la journée le jour de course chez le commissaire sportive VAS (15 EUR). Formulaire de demande: voir www.hemicuda.be

Dîner

- Menu est pierrade +/- 400gr viande pp, salade mixte et pommes-frites.
- Il est possible de commander des menus supplémentaires à 25 EUR pp

Conditions de paiement

- Total des droits de inscription doivent nous rejoindre avant 23 janvier 2016.
- *Participants Belges:*
 - Compte Bancaire BE60 0682 1050 4070
 - Reference RdV 16 - Nom pilote + Nom navigateur
- *Participants étranger:*
 - Titulaire: Autostal Hemicuda vzw
 - Compte Bancaire: BE60 0682 1050 4070
 - BIC GKCCBEBB
 - IBAN BE60 0682 1050 4070
 - Reference RdV 16 - Nom pilote + Nom navigateur

Remboursements :

- 100% si l'équipe signifie son désistement par écrit à l'organisateur avant 23 janvier 2016
- 50% si l'équipe signifie son désistement par écrit à l'organisateur avant 31 janvier 2016
- 0% après le 31 janvier 2016
- 75% si l'évènement sera annulé.

Néanmoins, les cas particuliers seront examinés par l'organisateur.

8. Attribution des numéros

Les numéros sont attribués en fonction de l'âge du véhicule. Le véhicule le plus ancien est attribué le numéro de départ plus bas.

9. Cours de l'épreuve

Le départ:

Le départ est donné avec un intervalle d'une minute.

Carte de contrôle:

Au moment du départ, chaque participant recevra une carte de contrôle. Cette carte doit être présentée aux différents points de contrôle. La responsabilité concernant l'exactitude des déclarations sur cette carte se trouve avec les participants. Toute erreur ou suppression doit être paraphée par un contrôleur, sous peine d'exclusion. Perte ou falsification de la carte entraînera la disqualification. En cas d'abandon l'équipe doit rendre sa carte de contrôle à l'organisation. Aucune information ne peut être faite au crayon ou objet rouge ou tout autre sur la carte de contrôle avec l'intention de faire disparaître plus tard sans laisser de traces.

Controles:

Selon le règlement sportive VAS, le "Vlaamse rittensportgids" et le briefing.

Epreuve de régularité (RT)

Au départ de chaque épreuve de régularité l'équipe recevra les info sur les moyennes. L'équipe devra respecter les moyennes jusqu'à l'arrivée de l'épreuve de régularité.

10. Lieu de départ, regroupements et de l'arrivée

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages aux véhicules qui sont laissés dans ces lieux, même si elles sont surveillés.
- Dans ces endroits, il est autorisé à travailler au voitures, mais ce travail doit être achevé avant le départ, si non les pénalisations seront appliqué.

11. Ravitaillements

- Les points de ravitaillements seront dans le roadbook.
- Une équipe ne pourra pas, sous peine d'exclusion, être suivi ou être précédé d'une voiture "Supporter".

12. Annexes - interprétation

- Les changements ou des mesures supplémentaires seront publiées dans les annexes datés, numérotés et signés, qui fera partie intégrale du présent règlement.
- Sur interprétations différentes de celui-ci, le texte dans la langue néerlandaise fait foi.

13. Contrôle des documents – Contrôle administrative

Les documents suivants doivent être présentés :

- carte d'identité ou du passeport du pilote et le navigateur
- permis de conduire du pilote
- une autorisation parentale si le co-pilote est mineur.

14. Contrôle technique

Les documents suivants doivent être présentés :

- le certificat d'immatriculation du véhicule;
- un certificat de contrôle technique valable;
- un certificat d'assurance valable.

15. Etalonnage

La distance et la position de l'étalonnage seront publié sur le site www.hemicuda.be.

16. Pénalités

- | | |
|---|-------------------------|
| - Contrôle de passage manquant | 5 points |
| - Par minute de retard sur le routier au CH | 1 point |
| - Par minute d'avance sur le routier au CH | 2 points |
| - CH manquant | 5 points |
| - par seconde de retard en RT | 0,05 point |
| - par seconde d'avance en RT | 0,10 point |
| - Contrôle secret manquant en RT | 5 points |
| - Plus que 30 min. de retard par section | Contrôles + 2000 points |
| - Plus que 60 min. de retard sur la totalité de l'épreuve | Contrôles + 2000 points |

Chaque équipe aura 1 joker: le plus mauvais résultat (seulement arrivée tardive) à une contrôle de seconde pendant un RT sera supprimé.

17. Information - Plaintes - Appel

- Seulement demandes écrites individuelles d'information seront pris en considération par la direction de course - (voir le document dans le roadbook). Ils doivent être accompagnés d'un montant de 125,- EUR. Ce montant sera remboursé si la plainte est légitime.
- Toute demande de renseignements concernant la route emprunté doit être soumis à la responsable des relations avec les participants, dans la demi-heure qui suit l'arrivée de l'équipage - (voir le document dans le roadbook).
- Toute réclamation concernant le classement doit être soumis à la responsable des relations avec les participants, au sein d'une demi-heure après la publication des résultats.

18. Classements

- À la fin de l'épreuve sera un classement général établi.
- En cas d'égalité de points, le véhicule de l'équipe avec le cylindrée le plus petit sera désigné comme le vainqueur. Si il y a encore d'égalité, le véhicule le plus ancien sera désigné comme le vainqueur.

19. Trophées et souvenirs

Il y aura des trophées pour:

- la première équipe (pilote et navigateur) du classement général.
- les trois premières équipes (pilote e navigateur) par catégorie.

20. Départ / Arrivé

Hotel-Restaurant De Peracker

Caseelstraat 45 - 8790 Waregem - België - www.deperacker.be

21. Varia

Transpondeur

Dans chaque véhicule, l'organisation va installer un transpondeur, qui sera collé à l'intérieur de la vitre latérale arrière droite. Le transpondeur prend soin de l'enregistrement du temps (au 1/10^e seconde précis) au contrôles secret dans les RT.

Le transpondeur est 53 x 37 x 22 mm grand. Le transpondeur n'est pas prévue d'une batterie, mais est alimenté par la batterie de la voiture participant. Le participant doit donc veiller, que à l' hauteur de la vitre latérale arrière droite une alimentation arrive.

- Un espace libre sur la vitre latérale arrière droite d'au moins 8 x 8 cm doit être prévu. Le transpondeur transmet un signal infrarouge et doit toujours être présent sur la fenêtre.
- C'est au concurrent de veillir à ce que la fenêtre au niveau du transpondeur reste à n'importe quel moment propre (transparent).
- L'alimentation doit arriver au bas de la fenêtre latérale arrière droite.
- L'alimentation doit arriver directement à partir de la batterie 12 volts (!) et devrait être soumis. Il y aura donc 2 cables: un cable rouge (+12 Volt) et un cable noir ou brun (masse).
- L'alimentation doit être permanent "après" contact. Si on éteint le moteur, doit l'alimentation au transpondeur être éteint. De cette manière, on évite de vider la batterie du véhicule. Le transpondeur consomme 40 mA.
- L'installation doit être protégée par un fusible de 1 Ampère.
- Les cables devront avoir une épaisseur de 0,75 mm², 1 mm² of 1,5 mm².
- Les cables devront se terminer avec une cosse femelle isolée de 6 mm.
- PAS d'ALIMENTATION des TRANSPONDEURS par PRISE ALLUME CIGARE !!!!!

- Pas d'alimentation sur le transpondeur veut dire pas de signal.

Pas de signal signifie pas de temps dans le RT.

Le participant est en tout temps être responsable du fonctionnement du transpondeur.

Ceux-ci peuvent être échangés après chaque section après vérification de l'organisateur.

Ce règlement particulier est basé sur le règlement VAS sportives Marathon 2016. Pour les règlements complètes : voir "VAS sportreglementen 2016", le "Vlaamse Rittensportgids" et les avis officiels.

Règlement particulier approuvé le 19-12-2015 sous numéro B.W. 2016.004.1912 par Jos Goessens pour la Commission Sportive VAS. Nombre de pages: 6.